

TOME 2 Partie 1

2020

**PROGRAMME
OFFICIEL**

DES COURSES D'OBSTACLE
HIPPODROMES PMH



FRANCE
GALOP

DU 1^{er} JUIN 2020 AU 30 JUIN 2020

Programme approuvé par :

FRANCE GALOP

46, place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

Sous réserve de l'approbation
du Ministère de l'Agriculture

Service Technique

Téléphone : 01.49.10.20.30

© 2020 - France Galop

N° Éditeur : 1241-2678

AVERTISSEMENT

PROGRAMME PMH

La brochure PROGRAMME PMH comprend les courses des hippodromes n'organisant pas de réunion complète Premium.

Les courses PMH des hippodromes organisant 1 réunion complète Premium sont publiées dans la brochure PROGRAMME NATIONAL.

Modifications aux programmes

Les modifications éventuelles aux courses contenues dans cette brochure sont publiées.

En ligne sur le site de FRANCE GALOP

www2.france-galop.com

Espace Professionnel

Rubrique : Courses - Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

CONDITIONS TECHNIQUES

Chevaux entraînés à l'étranger et jockeys titulaire d'une licence étrangère

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

Jockeys - limitation à une réunion par jour

Sur proposition de l'Association des jockeys, un jockey ne pourra monter en course que sur un seul hippodrome par jour et ce jusqu'au 2 juin.

Cette mesure vise à limiter la fréquence des déplacements et à donner des opportunités de monter à un plus grand nombre de jockeys.

Courses d'amateurs

Afin de limiter le nombre de personnes présentes sur l'hippodrome, l'orientation a été prise de ne plus organiser de courses d'amateurs jusqu'à la fin du hui.

En revanche, les amateurs pourront toujours participer aux autres courses qui leur sont ouvertes face aux jockeys.

Règles d'élimination

Il a été décidé de faire évoluer à titre expérimental les règles d'élimination dans l'objectif d'améliorer la lisibilité des performances des chevaux courant en France notamment les parieurs.

Pour ce faire,

*l'exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs **3 dernières courses***

sera remplacée par

*l'exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs **5 dernières courses**.*

Par ailleurs, ce motif d'exclusion deviendra le 1^{er} motif d'élimination et non plus 2^e.

À compter du 1^{er} juin, les nouvelles règles d'élimination seront :

1. Exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs 5 dernières courses. *(Si plusieurs chevaux sont concernés, le choix se fera dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente inclus sauf pour les courses de 3+ où il sera tenu compte du 1^{er} janvier de l'année en cours. Un tirage au sort est effectué en cas d'égalité) ;*
2. Exclusion des chevaux ayant couru dans les 8 jours avant la course (E3, E4, E5, E6, E7 & E8) ;
3. Réduction du nombre de partants déclarés sous les mêmes couleurs ;
4. Elimination.

La procédure actuelle d'élimination dans les Listed et les courses de Groupes prévoyant un retrait prioritaire des valeurs les plus basses, restera inchangée.

Type Performance Nombre Performance	0 perf. Étrangère	1 perf. Étrangère	2 perf. Étrangères	3 perf. Étrangères	4 perf. Étrangères	5 perf. Étrangères
0 performance	-	-	-	-	-	-
1 performance	-	N*	-	-	-	-
2 performances	-	N*	N*	-	-	-
3 performances	-	N*	N*	N*	-	-
4 performances	-	N*	N*	N*	N*	-
5 performances	-	N*	N*	N*	N*	N*

Conditions

Les courses faisant l'objet des programmes insérés dans cette brochure sont régies par le Code des Courses et par les Conditions Générales publiées au Bulletin Officiel.

Toute personne qui engage, fait courir un cheval ou possède une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé ou courant dans une course publique, toute personne soumise aux dispositions du Code des Courses au Galop, toute personne admise à se servir des terrains de courses et d'entraînement de la Société France Galop sont réputées connaître lesdits Code et Règlements. Elles se soumettent, par là même, sans réserve, à toutes leurs dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter. (Article premier du Code des Courses au Galop).

Les Conseils d'Administration des Sociétés, dont les programmes sont insérés dans cette brochure, se réservent la faculté de modifier en ce qui concerne le programme de leur Société, les chiffres fixés, à titre de valeur nominale, d'allocations ou de qualifications, ainsi que le montant, la répartition et l'affectation des versements à l'engagement, des entrées et des forfaits, dans les conditions de courses publiées ci-après. En outre, ils délèguent à leurs Commissaires le droit, à tout moment et selon les circonstances, d'annuler les courses de leur propre programme, de les reporter à une autre date ou sur un autre hippodrome et d'y apporter toutes les modifications qui seraient jugées nécessaires.

Les conditions de courses publiques, qui seules font foi et engagent les parties, sont celles dont le texte est publié dans la présente brochure ou en cas de modification dans les rubriques suivantes :

www2.france-galop.com (espace professionnel)

Rubriques :

- Courses / Par date et hippodrome
- Courses / Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

Agenda

Afin de faciliter votre tâche, vous pouvez vous abonner aux agendas qui reprennent, jour par jour, l'ensemble des déclarations à effectuer (Premium et PMH) pour toutes les réunions de plat et d'obstacle.

Il est disponible sous la forme d'un classeur anneaux à feuillets mobiles.

Demandez à consulter cette publication dans les B.T.R. ou à notre secrétariat.

Avis

Courses AQPS

À la suite de la création du Stud Book AQPS les courses (Plates et Obstacles) réservées jusqu'à présent aux chevaux nommés "Autres Que de Pur Sang" conservent le marquage Autre Que de Pur Sang dans les brochures officielles de programmes mais leurs conditions sont libellées :

Pour chevaux n'étant pas de race Pur Sang

TROPHÉE NATIONAL DE CROSS HARAS DU LION

Le Trophée National de Cross Haras du Lion couvre la période du 12 janvier 2020 au 25 octobre 2020.

ARTICLE 1 : liste des courses ouvrant droit à l'obtention de points dans le cadre du Trophée National de Cross Haras du Lion figurent en annexe.
(Ordre Chronologique)

ARTICLE 2: ATTRIBUTION DES POINTS

- Chaque cheval ayant pris part à une épreuve remportera 1 point
(sauf ceux classés dans les 5 premiers).
- Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera 4 points
- Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera 6 points
- Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 8 points
- Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 12 points
- Le cheval ayant obtenu la première place remportera 20 points

À l'issue de l'épreuve de Saumur, les récompenses seront attribuées en fonction du cumul du nombre de points. En cas d'égalité de points, les chevaux seront départagés de la manière suivante :

- Priorité sera donnée à celui qui aura le plus grand nombre de victoire ;
- En cas - à nouveau - d'égalité priorité sera donné à celui qui aura obtenu le plus de secondes places ;
- Et ainsi de suite.

Ne pourront participer au classement final que les chevaux ayant pris part au moins à trois des épreuves du Trophée National de Cross Haras du Lion.

ARTICLE 3 : DOTATION

Le propriétaire du vainqueur du Trophée National de Cross Haras du Lion recevra 28 000 €.

Le propriétaire du second recevra 15 000 €.

Le propriétaire du troisième recevra 7 000 €.

Les sommes seront versées au propriétaire du cheval déclaré à France Galop à la date où la dernière épreuve du championnat se sera courue. Le versement sera effectué au crédit du compte du propriétaire ouvert à France Galop. Si le cheval fait l'objet d'un contrat d'association ou de location, la répartition se fera au même titre que les allocations perçues et selon les conditions fixées par ledit contrat.

France Galop remettra en outre un trophée à l'entraîneur du cheval vainqueur (l'entraîneur au moment de la dernière participation au championnat) France Galop remettra en outre un souvenir au jockey ayant obtenu le plus grand nombre de point. Un classement particulier sera effectué pour les jockeys sur la base suivante :

- chaque jockey ayant pris part à une épreuve remportera 1 point (sauf ceux classés dans les 5 premiers) ;
- Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera 4 points ;
- Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera 6 points ;
- Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 8 points ;
- Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 12 points ;
- Le cheval ayant obtenu la première place remportera 20 points.

France Galop remettra en outre un souvenir à l'éleveur du cheval vainqueur.

Trophée National de Cross Haras du Lion



Calendrier 2020

Dimanche	12 janvier	Pau
Samedi	7 Mars	Mont de Marsan
Samedi	6 juin	Lyon Parilly
Dimanche	28 juin	Lignières
Dimanche	5 juillet	Corlay
Dimanche	19 juillet	Vittel
Dimanche	2 août	Granville
Samedi	15 août	Pompadour
Dimanche	16 août	Le Pertre
Vendredi	18 Septembre	Vichy
Dimanche	11 octobre	Le Pin au Haras
Dimanche	25 octobre	Saumur

Type Général de Conditions

Poids : 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8 000 cette année et par 18 000 l'année dernière.

DURTAL(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 158

3765 PRIX SHISEIDO

(Steeple-Chase)

4000 m Vendredi 29 mai 2020 à 10h30**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains, et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classé 1^{er} ou 2^e d'une course d'une dotation totale de 17.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3766 PRIX JEAN PAROISSIN

(Steeple-Chase)

4000 m**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 4.500.

Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année at par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Vendredi 29 mai 2020 à 10h30

3768 PRIX JEAN DE CHARSONVILLE
(Steeple-Chase)**4 000 m****11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3767 PRIX CT D'ILLIERS
(Steeple-Chase-Cross-Country)**4 250 m****10 000 €**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classé dans les deux premiers d'une course d'une dotation totale de 16.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) 1 k. par 1.000 cette année et 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits:	Mardi 2 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Mercredi 3 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Mercredi 3 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Jeudi 4 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Jeudi 4 juin 2020	10 h 30 Boulogne

ANGERS

(Pôle Régional)

Diurne

0201 166

PRIX FEDERATION REGIONALE DE

3898 L'OUEST

(Haies - À réclamer)

3100 m Vendredi 5 juin 2020 à 10 h 30**10 000 €**

(4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3899 PRIX DES ETABLISSEMENTS GAUTHIER

(Haies - Femelles)

3800 m**14 000 €**

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4ans**, n'ayant pas reçu 8.000 (victoires et places) en courses de haies. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 14 juin 2020 (suite)

Vendredi 5 juin 2020 à 10 h 30

3900 PRIX DE LA NOUVELLE REPUBLIQUE (Haies)

3 800 m

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

PRIX BAR PMU LE ST JAMES (PX

3901 ARCHIBALD)

(Steeple-Chase - Femelles)

3 700 m

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas en steeple-chase, les 4 ans, reçu une allocation de 6.000, les 5 ans, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 10 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Boulogne

LE TOUQUET NANTES (mardi 16 juin)

(1^{re} catégorie)

Diurne

0808 166

PRIX DU RENDEZ-VOUS DES GOURMANDS

3909 (PRIX RENE GERMOND)

4100 m Vendredi 5 juin 2020 à 10 h 30

(Haies - À réclamer)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre les chevaux ayant, cette année en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3910 PRIX DU PMU (PRIX ELEGANT)

3400 m

(Steeple-Chase)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles, (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Vendredi 5 juin 2020 à 10 h 30

PRIX DU LIEUTENANT COLONEL GUY
PASQUET (PX COLONEL LAPADU-

3911 HARGUES) **5 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans n'ayant pas en steeple-chase depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000, les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus reçu 7.000 (victoires et places).

Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1k par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

PRIX DU TRAITEUR SARL ROUSSEAU-

3912 TOMAT (PRIX JEAN DE CHARSONVILLE) **5 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 10 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Boulogne

POMPADOUR

(1^{re} catégorie)

Diurne

0540 166

PRIX DE TEXONNIERAS - PRIX PATRICE

3907 CASSIN

(Haies)

3400 m Vendredi 5 juin 2020 à 10 h 30**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course de haies, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 12.000. **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

18 partants maximum

3908 PRIX OLIVIER DE ROCHEBOUET

(Haies)

3900 m**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

18 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 10 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Toulouse

SAINT-MALO

(1^{re} catégorie)

Diurne

0154 166

Vendredi 5 juin 2020 à 10 h 30

3896 PRIX PMU ET TURFISTES DE NIORT**3200 m**

(Haies - Femelles)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 66k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

15 partants maximum

3897 PRIX MS TRAITEUR**3900 m**

(Haies - Handicap de catégorie)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 14 juin 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

15 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 5 juin 2020 à 15 h 30

Forfaits :	Mercredi 10 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 12 juin 2020	10 h 30 Boulogne

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie)

Diurne

0151 171

PRIX GAUBERT-LARDEUX

3913 (PRIX DE LA BOTTELLERIE)**3800 m** Jeudi 11 juin 2020 à 10h30

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année, et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

3914 PRIX DES AJONCS D'OR**4200 m**

(Steeple-Chase)

11 000 €

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

3915 PRIX DE LA GARENNE**4200 m**

(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 €

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 67k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 19 juin 2020 (suite)

Jedi 11 juin 2020 à 10 h 30

PRIX PIERRE DE MONTRICHARD - LINE

3916 SERVICE

4200 m

(Steeple-Chase)

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Lundi 15 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Mardi 16 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Mardi 16 juin 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Mercredi 17 juin 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Mercredi 17 juin 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

ARGENTAN

(2^e catégorie A)

Diurne

0303 173

3925 PRIX STURNO
(Haies - À réclamer)

3600 m **Vendredi 12 juin 2020 à 10 h 30**

10 000 €

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., 11.000, 4 k. En outre les poulains et pouliches ayant cette année en courses de haies reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

3926 PRIX CHRONO PARE-BRISE
(Steeple-Chase)

3600 m

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

3927 PRIX STL NAUTISME GRANVILLE
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

4250 m

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course d'une dotation totale de 19.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

15 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 19 juin 2020 à 15 h 30

Forfaits:	Mercredi 17 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Judi 18 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Judi 18 juin 2020	11 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part.:	Vendredi 19 juin 2020	10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie
Montes:	Vendredi 19 juin 2020	10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

LA ROCHE-POSAY

(2^e catégorie A)

Diurne

0217 180

Vendredi 19 juin 2020 à 10 h 30

3940 PRIX COLONEL DE LA CHAUVELAIS **3 400 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE ET
3941 PRIX RENE BARRE **4 200 m**
(Steeple-Chase)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoire et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

3942 PRIX PHILIPPE DE BEAUMONT **4 200 m**
(Steeple-Chase - Femelles)**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoire et places). **Poids: 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoire et places): 1 k. par 2.000, cette année et par 3.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Dimanche 28 juin 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

3943 PRIX DE LA CREUSE

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

4200 m Vendredi 19 juin 2020 à 10 h 30

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 53 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 19 juin 2020 à 15 h 30

Forfaits :	Mercredi 24 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Boulogne

LES SABLES D'OLONNE

(1^{re} catégorie)

Diurne

0127 180

3933 PRIX DES CHASSEURS

(Haies)

3450 m

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 2.500 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

3934 PRIX DU VIEUX BOURG

(Haies)

3800 m

12 000 €

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 28 juin 2020 (suite)

Vendredi 19 juin 2020 à 10h30

3935 PRIX DE LA VALLEE DU DON (Haies - À réclamer)

4 200 m

10 000 €

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 4.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 24 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Boulogne

LIGNIÈRES

(2^e catégorie A)

Diurne

0711 180

3949 PRIX MARC BOUDOT - PRIX GROUPAMA (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

4 300 m

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.000 ni, en course à obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids: 67k** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

PRIX DOCTEUR VETERINAIRE

3950 PIERRE ROUMET

(Steeple-Chase)

4300 m Vendredi 19 juin 2020 à 10 h 30

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

DOCTEURS VETERINAIRES J. BERTHELOT
3951 ET M. WISSOCQ-GD CROSS DE LIGNIERES **6 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

Trophée National de Cross Haras du Lion

44 000 €

(21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids: 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicable dans ce prix.

14 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 24 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Annul. Part.:	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Montes:	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 B.T.R. du Centre-Est

POMPADOUR

(1^{re} catégorie)

Diurne

0540 180

Vendredi 19 juin 2020 à 10 h 30

3946 PRIX JEAN PORZIER**3 400 m**

(Haies)

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 7.500 ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

3219 PRIX FRAM**3 900 m**

(Haies)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas cette année, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

3947 PRIX DE LESPINATS**4 200 m**

(Steeple-Chase)

17 000 €

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en course à obstacles (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au -dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

3948 PRIX PIERRE ROBERT
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4500 m Vendredi 19 juin 2020 à 10 h 30

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 24 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Toulouse

STRASBOURG MOULINS (jeudi 2 juillet)

(Pôle Régional)

Diurne

0907 180

3952 PRIX BOUCHERIE-TRAITEUR KAUTZMANN **3500 m**
(Haies)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classé 2^e d'une course d'une dotation totale de 18.000. **Poids: 67k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

3953 PRIX DES EAUX CELTIC **3800 m**
(Haies)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5ans**, n'ayant pas reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 28 juin 2020 (suite)

Vendredi 19 juin 2020 à 10h30

3954 PRIX ETESIA

4200 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

14 000 €

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54k.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 19 juin 2020 à 15 h 30

Forfaits :	Mercredi 24 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 juin 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 juin 2020	10 h 30 Boulogne

Index

Date des journées de courses

(indicateur des catégories d'hippodromes)

Dates de réunion par hippodrome

Liste des noms de prix

Courses par âge et catégorie

Bureaux technique régionaux

Adresses utiles

Dates des journées de courses

date	hippodrome	page
Samedi 6 juin 2020	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	11
Dimanche 14 juin 2020	ANGERS (Pôle Régional)	13
	LE TOUQUET (1 ^{re} catégorie)	15
	POMPADOUR (1 ^{re} catégorie)	17
	SAINT-MALO (1 ^{re} catégorie)	18
Vendredi 19 juin 2020	SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	19
Dimanche 21 juin 2020	ARGENTAN (2 ^e catégorie A)	21
Dimanche 28 juin 2020	LA ROCHE-POSAY (2 ^e catégorie A)	22
	LES SABLES D'OLONNE (1 ^{re} catégorie)	23
	LIGNIERES (2 ^e catégorie A)	24
	POMPADOUR (1 ^{re} catégorie)	26
	STRASBOURG (Pôle Régional)	27

Dates de réunion par hippodrome

hippodrome	date	stalle	page
ANGERS (Pôle Régional)	14 juin		13
ARGENTAN (2 ^e catégorie A)	21 juin		21
DURTAL (1 ^{re} catégorie)	06 juin		11
LA ROCHE-POSAY (2 ^e catégorie A)	28 juin		22
LE TOUQUET (1 ^{re} catégorie)	14 juin		15
LES SABLES D'OLONNE (1 ^{re} catégorie)	28 juin		23
LIGNIERES (2 ^e catégorie A)	28 juin		24
POMPADOUR (1 ^{re} catégorie)	14 juin		17
	28 juin		26
SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	19 juin		19
SAINT-MALO (1 ^{re} catégorie)	14 juin		18
STRASBOURG (Pôle Régional)	28 juin		27

Prix				
nom du prix	date	hippodrome	n° programme	page
AJONCS D'OR	19 juin	SAINT-BRIEUC	3914	19
BAR PMU LE ST JAMES (PX ARCHIBALD)	14 juin	ANGERS	3901	14
BOUCHERIE-TRAITEUR KAUTZMANN	28 juin	STRASBOURG	3952	27
CHASSEURS	28 juin	LES SABLES D'OLONNE	3933	23
CHRONO PARE-BRISE	21 juin	ARGENTAN	3926	21
COLONEL DE LA CHAUVELAIS	28 juin	LA ROCHE-POSAY	3940	22
CREUSE	28 juin	LA ROCHE-POSAY	3943	23
CT D'ILLIERS	06 juin	DURTAL	3767	12
DEPARTEMENT DE LA VIENNE ET RENE BARRE	28 juin	LA ROCHE-POSAY	3941	22
DOCTEUR VETERINAIRE PIERRE ROUMET	28 juin	LIGNIERES	3950	25
DOCTEURS VETERINAIRES J.BERTHELOT ET				
M. WISSOCQ-GD CROSS DE LIGNIERES	28 juin	LIGNIERES	3951	25
EAUX CELTIC	28 juin	STRASBOURG	3953	27
ETABLISSEMENTS GAUTHIER	14 juin	ANGERS	3899	13
ETESIA	28 juin	STRASBOURG	3954	28
FEDERATION REGIONALE DE LOUEST	14 juin	ANGERS	3898	13
FRAM	28 juin	POMPADOUR	3219	26
GARENNE	19 juin	SAINT-BRIEUC	3915	19
GAUBERT-LARDEUX (BOTTELLERIE)	19 juin	SAINT-BRIEUC	3913	19
JEAN DE CHARSONVILLE	06 juin	DURTAL	3768	12
JEAN PAROISSIN	06 juin	DURTAL	3766	11
JEAN PORZIER	28 juin	POMPADOUR	3946	26
LESPINATS	28 juin	POMPADOUR	3947	26
LIEUTENANT COLONEL GUY PASQUET				
(PX COLONEL LAPADU-HARGUES)	14 juin	LE TOUQUET	3911	16
MARC BOUDOT - GROUPAMA	28 juin	LIGNIERES	3949	24
MS TRAITEUR	14 juin	SAINT-MALO	3897	18
NOUVELLE REPUBLIQUE	14 juin	ANGERS	3900	14
OLIVIER DE ROCHEBOUET	14 juin	POMPADOUR	3908	17
PHILIPPE DE BEAUMONT	28 juin	LA ROCHE-POSAY	3942	22
PIERRE DE MONTRICHARD - LINE SERVICE	19 juin	SAINT-BRIEUC	3916	20
PIERRE ROBERT	28 juin	POMPADOUR	3948	27
PMU (ELEGANT)	14 juin	LE TOUQUET	3910	15
PMU ET TURFISTES DE NIORT	14 juin	SAINT-MALO	3896	18
RENDEZ-VOUS DES GOURMANDS				
(RENE GERMOND)	14 juin	LE TOUQUET	3909	15
SHISEIDO	06 juin	DURTAL	3765	11
STL NAUTISME GRANVILLE	21 juin	ARGENTAN	3927	21
STURNO	21 juin	ARGENTAN	3925	21
TEXONNIERAS - PATRICE CASSIN	14 juin	POMPADOUR	3907	17
TRAITEUR SARL ROUSSEAU-TOMAT				
(JEAN DE CHARSONVILLE)	14 juin	LE TOUQUET	3912	16
VALLEE DU DON	28 juin	LES SABLES D'OLONNE	3935	24
VIEUX BOURG	28 juin	LES SABLES D'OLONNE	3934	23

lexique

Ar	À réclamer
Hand.	Handicap
Hand. Cat.	Handicap de catégorie
Hand. Div.	Handicap divisé
J & JJ	Jockeys & jeunes jockeys n'ayant pas gagné (x) course
A & JJ	Apprentis & jeunes jockeys
GR & C	Gentlemen-riders & cavalières
GR	Gentlement-riders
Cav.	Cavalières
Va	Course avec valeur handicap < x
	Piste en sable fibré

Courses par âge et catégorie

Haies Réclamer 3 ans

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
14-06	Angers	10 000	3 ans			FEDERATION	7-11, de 2 en 2	3 100

Haies Conditions 3 ans

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
14-06	St-Malo	13 000	3 ans	F		TURFISTES NIORT		3 200
28-06	Sables Ol.	12 000	3 ans			CHASSEURS		3 450

Haies Réclamer 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
21-06	Argentan	10 000	4 ans			STURNO		3 600

Haies Conditions 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
14-06	Angers	14 000	4 ans	F		GAUTHIER		3 800
14-06	Pompadour	11 000	4 & 5			TEXONNIERAS		3 400
28-06	Pompadour	16 000	4 ans			JEAN PORZIER		3 400
28-06	Strasbourg	13 000	4 ans			KAUTZMANN		3 500

Haies Handicap 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.
14-06	St-Malo	14 000	4 ans			MS TRAITEUR	Hand. Cat. ≤ 540	3 900

Steeple-Chases Réclamer 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
28-06	Roche Pos.	11 000	4 ans			CHAUVELAIS	7-9, de 2 en 2	3 400

Courses par âge et catégorie

Steeple-Chases Conditions 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-06	Durtal	11 000	4 ans			SHISEIDO		4 000
14-06	Angers	13 000	4 & 5	F		ARCHIBALD		3 700
14-06	Touquet	14 000	4 ans			ELEGANT		3 400
19-06	St Brieuc	13 000	4 ans			BOTTELLERIE	AQPS	3 800
21-06	Argentan	12 000	4 ans			CHRONO PARE-BRI		3 600
28-06	Lignières	13 000	4 ans			BOUDOT	AQPS	4 300

Haies Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
14-06	Touquet	12 000	5 & +			RENE GERMOND		4 100
28-06	Sables Ol.	10 000	5 & +			VALLEE DU DON	7-9, de 1 en 1	4 200

Haies Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
14-06	Angers	14 000	5 ans			REPUBLIQUE		3 800
14-06	Pompadour	11 000	5 & +			DE ROCHEBOUET		3 900
28-06	Pompadour	13 000	5 ans			FRAM		3 900
28-06	Sables Ol.	12 000	5 ans			VIEUX BOURG		3 800
28-06	Strasbourg	13 000	5 ans			EAUX CELTIC		3 800

Steeple-Chases Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
19-06	St Brieuc	10 000	5 & +			LA GARENNE	7, de 1 en 1	4 200

Steeple-Chases Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus								
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-06	Durtal	11 000	5 ans	F		JEAN PAROISSIN		4 000
6-06	Durtal	11 000	5 & +			CHARSONVILLE		4 000
19-06	St Brieuc	11 000	5 & 6			AJONCS D'OR		4 200
19-06	St Brieuc	12 000	6 & +			MONTRICHARD		4 200
28-06	Lignières	13 000	5 & +			ROUMET		4 300
28-06	Pompadour	17 000	5 & +			DE LESPINATS		4 200
28-06	Roche Pos.	13 000	5 ans			RENE BARRE		4 200
28-06	Roche Pos.	13 000	5 & +			PH.DE BEAUMONT		4 200

Steeple-Chases Handicap 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus								
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.
21-06	Argentan	12 000	5 & +			STL NAUTISME	Hand. Cat. ≤ 540	4 250
28-06	Roche Pos.	13 000	5 & +			DE LA CREUSE	Hand. Cat. ≤ 53	4 200
28-06	Strasbourg	14 000	5 & +			ETESIA	Hand. Cat. ≤ 540	4 200

Steeple-Chases-Cross-Countries								
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de courswse)	Dist.
6-06	Durtal	10 000	5 & +			CT ILLIERS		4 250
14-06	Touquet	11 000	5 & 6			LAPADU-HARGUES		5 200
14-06	Touquet	12 000	5 & +			DE CHARSONVILLE		5 200
28-06	Lignières	44 000	6 & +			DOCTEURS VETER		6 000
28-06	Pompadour	16 000	6 & +			PIERRE ROBERT		4 500

Bureaux Techniques Régionaux

OUEST

8, boulevard Lelasseur, BP 20.101 – 44001 Nantes Cedex 01
Tél.: 02.40.40.19.48
Fax: 02.40.40.00.08

ANJOU-MAINE

Hippodrome d'Eventard, BP 63.081, chemin Chabolais – 49017 Angers Cedex 02
Tél.: 02.41.21.18.28
Fax: 02.41.21.18.29

BASSE-NORMANDIE

4, rue des Ecuyères – 14500 Vire
Tél.: 02.31.68.09.04
Fax: 02.31.68.51.73

HAUTE-NORMANDIE

70, avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen
Tél.: 02.35.66.58.28
Fax: 02.35.65.09.66

SUD-OUEST

Toulouse: Hippodrome de La Cépière, 1 chemin des Courses – 31100 Toulouse
Tél.: 05.61.49.63.63
Fax: 05.61.49.09.96

SUD-EST

Hippodrome de Marseille-Borély, 16 avenue Bonneveine – 13008 Marseille
Tél.: 04.91.25.50.32
Fax: 04.91.79.47.33

CENTRE-EST

Hippodrome de Parilly, 4 avenue Pierre Mendès-France – 69676 Bron Cedex
Tél.: 04.78.77.45.55
Fax: 04.78.74.44.28

NORD

Hippodrome du Petit Saint-Jean, BP 0.834 – 80008 Amiens Cedex 01
Tél.: 03.22.52.22.70 ou 03.22.52.23.84
Fax: 03.22.43.53.03

EST

Hippodrome, 4 avenue de La Forêt de Haye, BP 82 – 54503 Vandœuvre Les Nancy
Tél.: 03.83.44.20.44
Fax: 03.83.44.23.18



F R A N C E
G A L O P

Brochure éditée par FRANCE GALOP